

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 août 2024 à 16 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma et le conseiller Paul Dumoulin.

Sont également présentes :

La directrice générale adjointe M^{me} Mélissa Côté et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

24-08-0653 Adoption de l'ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 août 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

24-08-0654 Convention d'aide financière / Ministère de l'Éducation / Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion, comme d'autres villes au Québec, subit les répercussions de la pénurie de sauveteurs qualifiés;

CONSIDÉRANT que le coût relié aux formations représente un obstacle à la complétion du continuum aquatique menant au brevet de sauveteur et de moniteur aquatique;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'organisme Service national des sauveteurs inc. que la Ville est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que le Service national des sauveteurs inc. accorde à la Ville une aide financière maximale de 23 968 \$, pour l'exercice financier 2024-2025 couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, afin de lui permettre d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques, et ce, conditionnellement à la signature de la convention d'aide financière 2024-2025;

CONSIDÉRANT que cette aide financière est susceptible de favoriser la formation d'un plus grand nombre de sauveteurs et moniteurs et, ainsi, de réduire la difficulté de pourvoir ces postes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière 2024-2025;

QUE le Service des communications soit autorisé à utiliser la boîte à outils destinée aux gestionnaires d'installations et d'organisations aquatiques de la Société de Sauvetage.

« ADOPTÉE »

24-08-0655 Suspension temporaire / Application de l'article 3.6.3 b) du *Règlement des permis et certificats et de régie interne* / Frais du certificat d'autorisation pour travaux exécutés dans un sous-sol à la suite des inondations du 9 août 2024

CONSIDÉRANT la situation extraordinaire à la suite des pluies torrentielles du vendredi 9 août 2024 et les dommages occasionnés par celles-ci dans les sous-sols de plusieurs résidences de la ville;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation en application de l'article 3.3.1 du *Règlement des permis et certificats et de régie interne* (Règlement n° 1274) pour la réparation des sous-sols des résidences affectées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir les résidents de la ville en les exonérant du paiement des frais de certificat d'autorisation de 30 \$ pour les travaux de réparation de leur sous-sol en application de l'article 3.6.3 b) du Règlement n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rembourser le montant de 30 \$ aux propriétaires qui ont fait une demande de certificat les 10, 11 et 12 août 2024 pour les travaux de réparation de leur sous-sol;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit suspendu temporairement, et ce rétroactivement au 10 août 2024, l'application de l'article 3.6.3 b) du *Règlement des permis et certificats et de régie interne* (Règlement n° 1274) relatif aux frais de 30 \$ du certificat d'autorisation pour travaux de réparation exécutés dans un sous-sol à la suite des inondations du 9 août 2024;

QUE soit remboursé le montant de 30 \$ aux propriétaires qui ont fait une demande de certificat d'autorisation les 10, 11 et 12 août 2024 pour les travaux de réparation de leur sous-sol.

« ADOPTÉE »

24-08-0656 Ordre de changement n° 50 / Appel d'offres no 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 50 de l'entrepreneur général relié au projet de construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique (appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03) totalisant un montant de 102 898,88 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-08-0657 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

24-08-0658 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 16 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière